

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

EF : 026/DOT/SDT/DEPRA/CP/2023

Relizane : 04/01/2023

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise AOUACHIA Mohamed Amine
Adresse : Local N°01 Cité ISSAT Idir –W.Relizane

Objet : Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°22/2022 du 22.05.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°102 du 31/06/2022, relatif aux travaux LOT N°05 Rue révolution BDSN + Rue Khaled Mohamed Zemmora (gonflage), il m'a été signalé par mes services :

Absence sur chantier pour rétablir l'inversion des fourreaux qui a été duré longtemps.

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Général des
Télécommunications de Relizane
Mr. DJIDJELLI Sékou